



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Octobre 2008

Date de la convocation 20 Octobre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M BAUDAILLIER Jean louis, M.FAVIER Marc, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, M.BARON Bernard, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard (jusqu'à 19 heures), M. SERRADJ Ahmed (à partir de 19 heures), FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.MERCET Pierre, M.QUEROL Jean-François, PERET : M BILHAC Christian, Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à Mme CAER Michèle M. MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean Noël, M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine M.VIDAL Eric à M. ORMIERES Jean Louis</p>		

Objet : Convention de mise à disposition d'un Adjoint d'animation de la Commune de Fontès à la Communauté de Communes du Clermontais

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil que suite à la modification des jours et heures d'ouverture de l'ALSH de Fontès, il convient de conclure une convention avec la commune de Fontès pour la mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN, assurant les missions de directeur de cet ALSH.

Cette convention de mise à disposition sera conclue aux conditions suivantes :

- Mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN du 1^{er} octobre 2008 au 30 Novembre 2009, pour 981 heures annuelles.
- Les salaires et charges correspondant au temps de travail consacré à la Communauté de Communes seront remboursés par celle-ci, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de Fontes pour la mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.